



Ensuite des promotions des titulaires, le ministère public du canton du Valais met au concours les postes suivants, accessibles indifféremment aux femmes et aux hommes :

2 substituts du procureur après des offices régionaux du Bas-Valais et du Valais central

Vos missions :

Les compétences des substituts sont énumérées à l'art. 9 de la loi d'application du code de procédure pénale suisse du 11 février 2009. Elles consistent en substance à :

- rendre des ordonnances pénales, de non-entrée en matière, de classement et de suspension, ainsi que
- sur délégation, instruire les enquêtes pénales et soutenir l'accusation dans les affaires de la compétence du juge de district.

Votre profil :

- titulaire d'un brevet d'avocat (les titulaires d'une licence, d'une maîtrise, d'un doctorat en droit ou d'un titre académique équivalent sont éligibles s'ils peuvent se prévaloir d'une expérience pratique suffisante)
- expérience en matière de procédure pénale
- capacités d'analyse, d'intégration et d'organisation
- esprit d'initiative et de décision, sens de la communication et maîtrise de soi
- aisance rédactionnelle et verbale
- grande capacité de travail.

Langue maternelle :

Française, avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle.

Lieux de travail :

- St-Maurice, pour le substitut de l'office régional du Bas-Valais
- Sion, pour le substitut de l'office régional du Valais central.

Taux d'activité :

100%. *Jobsharing* possible entre deux 50%.

Entrée en fonction :

1^{er} novembre 2022 ou à convenir.

Statut :

Fonction de magistrat selon la Loi sur l'organisation de la justice du 11 février 2009.

Cahier des charges et traitement :

Pour l'essentiel, les devoirs des substituts sont définis dans la législation sur l'organisation de la justice et la procédure pénale. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des premiers procureurs des offices concernés (tél. 027 607 85 00 pour l'office régional du Bas-Valais et 027 607 84 50 pour l'office régional du Valais central).

Votre postulation écrite incluant un curriculum vitae, photo et copie de vos diplômes, attestations et extraits actuels du casier judiciaire et de l'office des poursuites, doit être adressée au ministère public, office central, case postale, 1950 Sion 2 Nord, jusqu'au **8 juillet 2022** (date du timbre postal). Merci de mentionner le/les office/s pour lequel/lesquels vous postulez.

Sion, le 21 juin 2022

Le procureur général
Nicolas Dubuis